

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**Séance du 1<sup>er</sup> Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Février 2023

**Délibération n°****2023.03.11****L'an deux mil vingt-trois et le premier mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent BERNARD.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD  
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT  
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT  
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Laurent BERNARD

**Absents :** Paul BARD, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET.

**Avenant 1 marché du tri de la collecte sélective changement de Mercuriales – Après avis de la CAO**

Le SYMPTTOM a été sollicité par la société ALTRIOM pour une problématique sur les mercuriales définies dans le marché de traitement de la collecte sélective pour le rachat des matières des journaux magazines (1.11). En effet, la plupart de nos marchés sont basés sur les valeurs de l'usine nouvelle. Or pour ce dernier marché, il a été désigné comme mercuriale COPACEL. Il semble que les évolutions mensuelles entre les 2 mercuriales ne soient plus corrélées depuis octobre 2022.

ALTRIOM souhaite que dorénavant la mercuriale de référence soit l'usine nouvelle et non plus COPACEL afin de refléter davantage la réalité de la fluctuation des marchés.

La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la signature d'un avenant pour la modification des mercuriales en indexant les prix de reprise sur l'évolution d'un prix moyen entre les 2 mercuriales.

L'indice serait défini comme suit :

« Les prix de rachat seront indexés mensuellement sur l'évolution des prix moyen des indices ci-dessous à hauteur de 50 % chacun :

Pour le 1.02 :

- Catégorie 1.02 1.02.00 – COPACEL pour 50 %
- Catégorie N3226F Vieux papiers, sortes ordinaires - France - 1.02 Papiers et cartons mêlés d'origine, triés (ex A2) – Usine Nouvelle pour 50 %

Pour le 1.11 :

- Catégorie 1.11 1.11.00 – COPACEL pour 50 %
- Catégorie Vieux papiers, sortes ordinaires - France - 1.11 Papiers graphiques triés, pour désencrage (ex A11) – Usine nouvelle 50 % »

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la signature de l'avenant n°1 pour le marché du tri de la collecte sélective hors verre du SYMPTTOM modifiant l'indexation des prix de rachat matière comme proposée par la Commission d'Appel d'Offres.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

**S.YMPTTOM**  
Jean-Paul BONNET  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57